

FORMATION  
HYGIENE ET SALUBRITE



*Téléphone: 05 56 32 27 04*

*Email: [contact@espacebeauteformation.fr](mailto:contact@espacebeauteformation.fr)*

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(ARTICLES L.6353-3 À 6353-7 DU CODE DU TRAVAI)

- Entre les soussignés:

## 1. L'ESPACE BEAUTE FORMATIONS

Centre Aquilae – Bâtiment D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux immatriculé au Répertoire des Métiers sous le numéro 538 342 288 00015  
Organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet de la Région d'Aquitaine.

et

Madame ou Monsieur .....  
.....  
.....  
.....

ci-désignée le stagiaire est conclu un contrat de formation à titre individuel.

### Article 1: Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation enregistré sous le N° 72 33 06027 33 s'engage à organiser l'action de formation intitulée: Formation hygiène et salubrité.

### Article 2: Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires en
- hygiène et salubrité d'après le décret en vigueur.
- Seulement à l'issue d'une formation sera délivré une attestation en hygiène et salubrité.
- Sa durée est fixée à 3 jours, soit 21 heures de formation.

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

### Article 3: Niveau de connaissances préalables nécessaire

- La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

#### **Article 4: Organisation de l'action de formation**

- L'action de formation aura lieu du mercredi.....au vendredi .....  
de 8h à 12h00 et de 13h00 à 17h30 durant 2 jours et de 8h à 12h00 le vendredi
- Lieu de formation: Artigues-près-Bordeaux.
- Elle est organisée pour un effectif limité entre 7 à 14 stagiaires.
- Conditions générales de formation:
  - L'intégralité des cours sera remise sous forme d'un PDF.
  - Evaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM -
  - Ateliers pratiques – mises en situation grille d'évaluation pratiques
- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
- Les formateurs infirmiers hygiénistes: Madame Françoise Calinet, Madame Charlène Machet, Monsieur Gérald Collier, Monsieur Guillaume Le Corre

#### **Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

#### **Article 6: Dispositions financières**

Le prix de l'action de formation est fixé à 420 € net.

La totalité du stage est payable d'avance.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix sus mentionné selon les modalités de paiement suivantes:

- 30 % du montant total de la formation accompagnant le bulletin d'inscription et le contrat de formation signé. Soit 126 € par carte bancaire, virement ou en espèce. Le solde sera réglé dès le 1<sup>er</sup> jour uniquement par carte bancaire ou en espèce.

#### **Article 7: Interruption de stage**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes: Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord des deux parties.

### **Article 8: Cas de différend**

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le .....

Pour le stagiaire  
(nom et prénom du stagiaire)  
Suivi de la mention "lu et approuvé"  
Signature

Pour l'organisme de formation  
(Nom et qualité du signataire)  
Guillaume Le Corre, gérant  
Signature et cachet

**ESPACE BEAUTE FORMATIONS**  
*Centre AQUILAË*  
Rue de la Blancherie - Bât. D  
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX  
Tél./Fax 05 56 32 27 04  
SIRET 538 342 288 00015  
N° 72 33 08620 33

